

Compte rendu de l'Assemblée générale Ordinaire du 25 mai 2013

(La séance de l'Assemblée Générale ordinaire et statutaire est ouverte à 9h30 - Salle de l'OPEN – à Villenave d'Ornon.)

- Nombre d'adhérents présents + pouvoirs = 52.

Nous remercions Monsieur le Maire de Villenave d'Ornon de sa présence parmi nous, de nous accorder l'autorisation d'utiliser cette salle pour y tenir notre A.G. et de nous offrir le café de bienvenue et le verre de l'amitié. C'est un véritable témoignage de son attachement à notre association et nous en sommes fiers.

Cette A.G. comportera deux suspensions de séance, l'une pour tenir une Assemblée Générale extraordinaire de courte durée afin de modifier l'article 10 des statuts, l'autre pour recueillir le vote du Conseil d'Administration concernant l'élection du président et du secrétaire tous deux membres sortants.

Ordre du jour : L'ordre du jour suivant, inscrit sur la convocation à l'A.G. adressée aux adhérents, a été entièrement suivi et traité.

- 1)- a) Rapport moral. b) Rapport d'activité : Bilan de la saison 2012-2013 (engagements pris-réalisation)
- 2)- Rapport financier et bilan de l'exercice clos fin février 2013.
- 3)- Rapport des informations principales données à l'AG de la Fédération du 25 avril 2013.
- 4)- 1) Modification de l'article 10 des statuts. 2) Renouvellement du Conseil d'Administration 3) du Bureau.
- 5)- Prévisions pour la saison 2013-2014, (cartes, gibier, garderie, battues nuisibles H.S.C, travaux concernant les layons de tir, coupe de bois de chauffage, sécurité, ouverture).
- 6)- Questions diverses.

1)- a) Rapport moral.

Le président rappelle que l'an dernier, il avait exprimé le sentiment que la saison 2011- 2012 avait été marquée par une bonne entente entre tous les chasseurs dans un respect mutuel et un esprit de convivialité. Il n'en est pas tout à fait de même cette année. On pourrait prendre en exemple l'organisation des repas qui suivent les battues, l'état d'esprit qui règne pendant ces repas, et le dévouement irréprochable de nos cuisiniers.

Notre secrétaire et notre vice président nous parleront des faits concrets relevés. Je vous demande donc d'écouter attentivement leur intervention. Vous aurez tout loisir de poser vos questions afin que les résolutions prises soient parfaitement claires et respectées par tous. Certains ronchons, très peu nombreux il est vrai, se sont encore plaints cette année que nous ne lâchions pas les quantités de faisans annoncées ou que nous ne les lâchions pas là où il fallait ! A cela une réponse : on peut assister au lâcher pour se faire une idée réelle, plutôt que de critiquer aveuglément. Je souhaite retrouver une belle entente entre les diverses sensibilités présentes dans notre association. La diversité d'idées doit être comprise dans le sens d'un enrichissement humain et non comme un prétexte de discorde.

Ces quelques mots ne doivent en aucun cas être reçus ou compris comme des propos moralistes, mais uniquement comme une incitation à assurer une longue vie à notre association en évitant des conflits internes mineurs au début, mais qui pourraient devenir sources de dissensions et finalement de danger pour l'existence même d'une association de chasse à Villenave d'Ornon. Pensez-y lorsque vos propos menacent de dépasser votre pensée.

J'ai le sentiment que personne parmi vous ne s'est fixé d'aboutir à une telle situation d'échec.

Pour ce qui touche à la sécurité en battue, je peux assurer, nos chasseurs sont respectueux des consignes, aucun incident de tir ou tir dangereux n'a été à déplorer. On peut regretter quelques défauts de vigilance se traduisant par un gibier non vu, donc non tiré tout au plus, mais on n'est pas des radars et la chasse n'est pas la guerre.

Côté gestion gibier, nous essayons de nous en tenir à un nombre de faisans et de perdreaux raisonnable par rapport au prix de notre carte et au nombre d'adhérents.

Nous recherchons dans notre éthique de la chasse des conditions les plus voisines possibles de la chasse en pleine nature, chasse devant soi au chien d'arrêt. Les chasseurs se sont prononcés maintes fois et l'an passé encore par un vote en A.G., pour que chacun emporte le gibier qu'il a tué et contre un partage après rassemblement de toutes les pièces prélevées.

Il est simplement demandé aux chasseurs présents le dimanche, de s'en tenir à un quota de 3 pièces (voir le R.I.), par respect pour les chasseurs qui n'auraient pu se rendre à la chasse ce jour-là et qui y vont en semaine.

Je ne saurais terminer ce court rapport moral, sans saluer et remercier nos bénévoles pour leur soutien, leur travail, leur dévouement au profit de l'Association qu'ils font ainsi vivre et prospérer, dans un esprit de camaraderie pour le plus grand bien de tous nos adhérents.

1)- b) Rapport d'activité - Bilan de la saison 2012-2013.

Les cartes : Leur prix à l'année 130 € est inchangé. Les chasseurs extérieurs bénéficient du même tarif que les résidents de nos deux communes s'ils nous donnent le timbre. 97 cartes ont été délivrées dont 90 payantes, soit le même nombre qu'en 2011-2012.

BILAN DE LA VENTE DES CARTES, SAISON 2012-2013

	nombre avec timbre	nombre sans timbre	coût unitaire € avec timbre	Coût unitaire € sans timbre	recette avec timbre	recette sans timbre	Total recette
cartes saison entière	55	15	130	135	7150	2025	9175
cartes demi-saison	2	5	95	100	190	500	690
cartes migration	4	3	45	50	180	150	330
cartes invité journée	3	dont 1 à 52€	40			132	132
Demi-tarif 1ière année permis	3		65			195	195
gratuites	5	2	0	0	0	0	0

TOTAL : 97 cartes- 90 payantes

(72)

(25)

(7520)

(3002)

10522

7 cartes gratuites : seuls les deux gardes chassent, les 5 autres personnes ne chassent pas le faisan : 2 - Gardes, (en application du règlement intérieur), 2 - Chef de meute et lieutenant de l'ouvèterie, (chasse en battue uniquement), 1- Propriétaire du congélateur, 2- Présidents d'Honneur.

Gibier lâché : Nous avons lâché au total **987 faisans et de 110 perdreaux**. C'est du beau gibier, seul l'élevage de Mios avait été retenu encore cette année (augmentation de prix minime de 10 c €).

Avant la migration : 4 lâchers dont 3 de 95 faisans et 1 lâcher mixte de 47 faisans et 50 perdreaux.

Après la migration : 7 lâchers dont 1 de 95 faisans, 5 de 100 faisans et 1 lâcher mixte de 60 faisans et 60 perdreaux.

Voilà, la stricte vérité sur le nombre de pièces lâchées, seules ces informations sont dignes d'intérêt et donc de votre attention ! Sachez le dire à qui prétend le contraire.

Plan de chasse : les battues au chevreuil : Cette année le plan de chasse a été réalisé à 80%. C'est moins bien que les ans passés, pourquoi ? Les raisons sont multiples : mauvaises conditions météo surtout en début de saison, tirs ratés par maladresse, surprise, manque d'attention, trop peu de chasseurs donc grands intervalles, suivre la chasse ne suffit pas quand le gibier se défause devant la meute et le gibier peut être dérangé en cours de semaine pour différentes raisons.

Le cerf, nous avons tout de même tué un cerf, c'est la première année, nous pouvons en être fiers, mais on aurait pu faire mieux...

Le lièvre : Un lièvre cette année en trois battues, il faut dire que les voies étaient timides et le temps peu favorable. Il faudrait s'y prendre différemment l'an prochain, nous verrons cela en temps utile.

Les battues au sanglier : Les battues au sanglier sur la commune de Villenave se sont soldées par un total de 5 sangliers prélevés, c'est bien, mais un peu en dessous des ans passés. Ils ont été tués en réserve, dans le domaine du Château Carbonnieux. Il faut en féliciter l'équipe de notre directeur de battue monsieur Yves Dussillols, toujours prête à intervenir quand le besoin se manifeste. Pour le sanglier sur le territoire de chasse : nous poursuivons nos efforts d'agrainage, goudron de Norvège, pour fixer quelques sangliers, qui sont régulièrement de passage sur notre terrain mais qui n'y séjournent pas. Aucun n'a été prélevé.

Les battues au renard du mois de mars : Pas de prélèvement encore cette année. Ce serait bien que les chasseurs de faisans se motivent pour assister au moins aux deux battues au renard du mois de mars.

Les battues administratives au nuisible : (renard et fouine essentiellement) elles sont conduites sous la direction du lieutenant de l'ouvèterie et ont lieu du début avril à la fin juin. Le calendrier est affiché à l'entrée de la salle. Il a été distribué aux chasseurs présents aux dernières battues. A noter qu'après une battue ayant eu lieu un matin du mois d'avril, 5 renardeaux ont été tués l'après midi au cours d'une séance de déterrage de trois heures. Le 12 mai trois autres renards ont été éliminés. **Huit renards** ont donc à ce jour été supprimés sur notre territoire. Un grand merci à Dominique et son équipe pour leur dévouement à la cause de la chasse, leur habileté et leur ardeur au travail. Une photo à l'entrée de la salle atteste de la première prise.

J'espère que la saison prochaine l'attitude exemplaire de ces chasseurs dévoués incitera d'autres chasseurs à se joindre à nous au lieu de venir se lamenter d'avoir vu ici ou là un faisan dévoré par un renard sans jamais prendre une part active à la régulation de la population de ce prédateur.

Le passage : J'ai entendu dire que les palombes et les grives étaient plus présentes que les années passées, si quelqu'un veut donner son avis, ou quelques précisions, c'est avec plaisir... Pour la bécasse, certains voient des bécasses sur la chasse, ils ont bien de la chance !...

Le montant du loyer : du territoire de chasse est de 9939 €, sans augmentation pour cette saison, pas d'augmentation non plus pour 2013-2014. Il correspond sensiblement aux subventions que nous recevons des mairies.

Il faut tout de même rester vigilant, les conditions économiques sont défavorable, la chasse demande chaque année un investissement personnel avec à la clé de petites augmentations annuelles qui pèsent sur certains budgets modestes.

Nous sommes toujours ouverts sur l'extérieur, si vous connaissez des chasseurs prêts à nous rejoindre incitez-les à prendre leur carte, dans la mesure où l'éthique de la chasse que nous pratiquons leur convient...

Garderie : Aucune modification n'est envisagée, nous demandons à nos gardes, de renforcer leurs interventions en cas d'intrusion d'équipes extérieures sur notre territoire.

Stages de sécurité : Appel aux volontaires pour les stages de l'an prochain, cette année je n'ai pas insisté, on verra pour 2013-2014. Les Volontaires doivent s'inscrire sur la liste à l'entrée de la salle.

Stages de venaison Nous n'avons pas encore le calendrier.

Manifestations :

- **Chasse et Pêche en Citadelle de Blaye** (du 19 mai 2013) : nous avons participé à la préparation de cette fête organisée par le Groupement des Chasseurs du Blayais Cubzaguais, en apportant notre aide au montage des cages pour les meutes de chiens courants et à celui de diverses tentes. Rappelons que notre lieutenant de l'ouvèterie Dominique Coquière est le président de la FACCC (Fédération des Associations de Chasseurs au Chiens Courants). Nous recommencerons en 2014.

- **Le repas de chasse 2012**, s'est déroulé dans une ambiance sympathique et chaleureuse. On a compté une cinquantaine de participants, chasseurs et leur famille. Nous espérons qu'ils ont conservé un bon souvenir de ce moment de convivialité. Nous remettons donc le couvert cette année, le 8 juin 2013, rejoignez-nous nombreuses et nombreux.

TOTAL : 47 repas	708 €	TOTAL dépenses :	487,73 €
Bénéfice net : 220,27€			

- **Nous avons participé au forum des associations de Villenave seulement** afin de montrer notre existence, de présenter nos activités et aussi pour faire un peu de publicité. Je remercie tous les bénévoles qui ont participé et ceux qui nous ont rendu visite, quelques cartes ont été vendues, nous recommencerons cette année.

- **Nous avons participé à l'opération de nettoyage de la nature** dans le cadre des journées du développement durable. La fédération départementale des chasseurs avait lancé un appel à toutes les sociétés et Associations de chasse pour nettoyer leur territoire des dépôts sauvages et conduire diverses actions pour permettre un meilleur accueil de la faune sauvage. Serge vous donnera les détails, retez

tout de même que les barrières doivent être fermées quand on a le sentiment d'être le dernier à quitter le territoire. Le 6 avril cette année 2013, nous étions une vingtaine à reconduire une action similaire.

- **Aménagement des layons de tir** : Monsieur Auberge nous a permis au mois d'août 2012 de reconduire le girobroyage grâce au prêt de son tracteur. Monsieur Motard nous a aussi proposé de nous prêter son équipement pendant quelques jours, rendez-vous est donc pris. Nous les remercions et les félicitons pour leur geste de confiance et de générosité vis-à-vis de l'Association. Précisons que nous aurons toujours besoin des services de Monsieur A.Teisseira pour le transport. Nous reviendrons sur ce sujet dans les prévisions pour la nouvelle saison, car une nouvelle solution est apparue tout dernièrement.

- **Visite de sécurité** à la demande de la Compagnie des Landes, nous avons reçu les experts en matière d'amiante, l'examen n'a pas révélé de trace de ce produit dans nos installations. Nous avons aussi reçu une autre personne qui est venue prendre des mesures, examiner nos constructions mais n'a rien dit. Je n'ai reçu aucune lettre m'informant des résultats constatés ou d'éventuels travaux correctifs à conduire.....

- **Construction de cabanes ou palombières** : la réglementation devient de plus en plus tatillonne, sur le choix des matériaux, la sécurité des édifices, les autorisations accordées. En conséquence il est formellement interdit d'entreprendre la construction de nouvelles cabanes sans autorisation écrite du président et du propriétaire du terrain. Le bureau passe suffisamment d'heures à s'occuper de la chasse toute l'année pour devoir se charger d'autres formalités au bénéfice de quelques uns. SEULS les abris légers constitués de la main de l'homme sont autorisés pour réaliser un poste de tir pendant la migration.

INTERVENTION DU SECRETAIRE (Mr J.J.Juvin)

Au sujet du comportement des chasseurs, Jean-Jacques rappelle que nous avons construit cette cabane d'hiver tous ensemble, pour se retrouver et y prendre des repas entre copains. Nos rassemblements doivent donc être de nature conviviale, puisqu'il s'agit de partager un plaisir commun. Mais voilà, au bout de quelques années, le comportement d'un petit nombre pousse certains camarades à prendre leur repas hors de la cabane.

La convivialité a disparu. Le calme doit revenir. Il n'y aura plus de chasseurs qui désertent la cabane.

Oui, nous serons obligés de prendre une décision envers certains qui ont le verbe haut, en cours et surtout à la fin des repas.

Les bouteilles vides nombreuses restent sur le comptoir, belle image pour nous tous, les «anti-chasse» auront du grain à moudre ! Donc celui ou ceux qui vident une bouteille sont priés instamment de la reprendre.

Cette cabane de chasse n'est pas une résidence secondaire : canapé, télévision, ball trap sont supprimés à partir de ce jour, le 25 mai 2013.

Toute initiative personnelle d'aménagement ou d'activité sur le territoire de chasse devra recueillir au préalable l'autorisation écrite du bureau. L'article 16 du règlement intérieur décrit la procédure à suivre dans le cadre d'une commission thématique. Il serait bon, pour certains, d'en reprendre connaissance.

INTERVENTION DU Vice Président (Mr S. Capdevielle)

Lors de la journée d'action du 6 avril 2013 à l'initiative de notre Fédération, s'inscrivant dans le cadre du développement durable «nettoyage de la nature», nous étions chargés avec mon collègue Dédé, du nettoyage du pourtour et des parkings du territoire de chasse. D'où quelques remarques :

- Le fait de fermer avec un câble ou des barres les accès de la chasse a quasiment fait disparaître les dépôts sauvages cette année. Merci à ceux qui ont eu l'idée et qui ont effectué l'installation. Faut-il encore avoir la présence d'esprit de bien vouloir les fermer derrière soi si l'on a le sentiment d'être le dernier à quitter la chasse, à défaut d'en avoir la certitude.

- Au niveau des douilles vides sur les pistes et bordures, nous en avons trouvées beaucoup moins que l'an dernier. Ce qui confirme notre image de vrais chasseurs écolos. Cela ne nous dispense pas de ramasser celles que l'on trouve en chassant.

- Petit bémol : cette année encore nous allons nous répéter « Les poubelles de parking sont réservées aux douilles vides et non aux canettes de bière, bouteilles, papiers gras ou tout autre objet.

- Dernière remarque de nos chasseurs participant aux battues à propos du confort de nos vieux os pendant les repas. Il serait bien de ne pas laisser s'épuiser le stock de bois de la cabane. En fin de saison cette année, lors des battues, il nous manquait cette petite chaleur qui fait du bien aux membres endoloris. Donc nous lançons un appel à tous ceux qui aiment bien profiter de ces instants de réconfort, pour participer activement à l'entretien du tas de bois (ramasser, tronçonner, refendre, ranger). Une liste sera mise à votre disposition à la cabane sur laquelle vous pourrez vous inscrire : NOM en capitales et N° de téléphone, pour que l'on puisse vous informer des dates d'action. C'est un travail d'équipe bien-sûr !

Le rapport moral et le rapport d'activités ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

2)- Rapport financier et bilan de l'exercice clos fin février 2013.

Notre Trésorier T. Pujol a présenté de façon claire et détaillée l'exercice financier de l'année 2012-2013, un exemplaire des comptes a été remis à chaque adhérent physiquement présent à la réunion, ceux représentés par un pouvoir et les chasseurs absents en auront un exemplaire lors de la vente des cartes de chasse pour la saison 2013-2014.

Le Total des recettes est de 23741,30 euros et celui des dépenses de 22968,37 euros soit une balance qui fait apparaître un excédant positif de 772,93 euros.

Il était aussi fait mention de la valorisation du bénévolat pour la saison 2011- 2012, montrant que le total des contributions volontaires (mise à disposition gratuite de biens, prestations, main d'œuvre) s'élève à 36000 euros. Félicitation à tous ceux qui savent donner leur temps et leur énergie au profit de tous.

Le résultat pour 2012-2013 devrait être un peu moins élevé il sera publié dans le prochain dossier de subvention adressé à nos mairies.

On peut conclure que notre Association se porte bien sur le plan financier tout en restant prudent, car une balance correcte dépend en grande partie du nombre de chasseurs, du montant des subventions accordées par nos mairies sans lesquelles l'Association n'existerait pas et à condition que nous n'ayons pas trop d'augmentation de prix au niveau loyer et gibier.

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

3)- Rapport des informations principales données à l'AG de la Fédération du 25 avril 2013.

Cette réunion s'est tenue au stade de Lesparre en Médoc et a rassemblé 400 personnes soit 100 de moins que l'an dernier pour écouter les techniciens et Décideurs de notre Fédération de Gironde, les responsables régionaux, monsieur le maire de Bazas, les principaux représentants des instances administratives, préfecture et DDTM. La réunion et le repas avaient lieu dans deux salles de sport voisines revêtues pour l'occasion d'une magnifique moquette bleue. Au cours du repas nous avons pu échanger nos points de vue avec des responsables d'associations de chasse, dans une ambiance cordiale et plaisante.

Monsieur le maire a exprimé le grand honneur qui lui était fait de recevoir la plus grande fédération de chasse de France et souligné le dynamisme de la vie associative de sa commune sans lequel l'organisation de cette journée n'aurait pas été possible. Les chasseurs, a-t-il déclaré, sont les meilleurs écologistes et de véritables acteurs de terrain. Dans les catastrophes naturelles que nous avons connues, ils sont les premiers à œuvrer.

Henri Sabarot souligne la baisse des effectifs malgré une délivrance de permis en hausse, 950 cette année, les raisons sont nombreuses, décès, mobilité géographique des actifs, problèmes de territoires en zone périurbaine, pouvoir d'achat et concurrence avec d'autres loisirs. Cette année, la Fédération renforcera le parrainage.

Cette journée est l'occasion de faire le bilan devant nos responsables locaux et devant les représentants administratifs du département et les élus de la région. Nous présentons le bilan comptable car la fédération gère un budget de l'ordre de 4,3 millions d'euros, ce n'est pas rien. Une table ronde donnera à tous, un état des migrateurs. Il ne faut pas oublier aussi qu'il s'agit simplement d'un jour de fête dans un Médoc « Grande Terre de Chasse ».

Nous passerons rapidement sur les aspects financiers, bilan et compte de résultats, l'essentiel étant de dire que le commissaire aux comptes s'est montré satisfait de l'examen des documents fournis, qualifiés de réguliers et sincères. Pour le budget 2013- 2014 je donnerai quelques chiffres qui intéressent notre porte monnaie, quand nous aborderons les dégâts causés par le grand gibier.

Le grand gibier : 12000 chevreuils abattus, 1247 cerfs, 6500 sangliers. Ces populations sont en progression importante, les courbes présentées montrent un accroissement notable ces dernières années, force est de constater que dans les grands territoires, nous avons du mal à rétablir l'équilibre.

Les dégâts reviennent chers, 323.000 € soit un dépassement de 76% par rapport à 2012, Les raisons en sont : le manque de prévention, défaut dans les alertes, production de muguet, champs de carottes, 30 ha de maïs détruits (34000€ d'indemnités). Tous ces dégâts auraient pu être évités par la mise en place de clôtures électrifiées à peu de frais. Il est décidé d'introduire dans les manuels des cultivateurs un paragraphe « protections contre la faune sauvage » ! Obligation aussi pour les associations de sonner l'alerte. Il faudrait aussi augmenter la pression de chasse au grand gibier, le nombre de battues, adapter le type de chasse, adapter les équipes.

Pour nous adhérents, la Fédération nous réserve de petites augmentations, je les cite : timbre fédéral +2€ de 62 à 64, tient compte du coût de la vie, pas de la perte d'effectifs – Timbre Sanglier + 1€ passe de 9 à 10€ pour suivre la courbe des dégâts – Bracelet chevreuil stable 18 € - cerf aussi 85 € - sanglier 1€ compense le prix d'achat du bracelet et évitera les abus de demandes.

Petit gibier : La table ronde pour les migrateurs. Gille Savary président des Landes plaide vigoureusement pour que la chasse ne soit pas noyée dans la biodiversité afin de garder notre spécificité. Ce qui est en bon chemin, les chasseurs sont admis dans toutes les tables rondes gouvernementales. C'est un renversement de situation qui a débuté depuis quelques années. Dans le sud Gironde il s'agit de préserver les milieux, naturels car l'habitat mange le terrain, grandes infrastructures, les forêts sont rasées au bout de 25 ans, on coupe plus vite y compris les feuillus, la production est exclusivement destinée au papier. On voit aussi s'implanter les parcs d'éoliennes et les centrales photovoltaïques qui mangent de grands espaces. Il convient de prendre du recul par rapport à ces activités et penser à refaire des haies, le biotope pour les ortolans, des volières anglaises, (2000 dans le département), le lièvre se porte bien, le lapin revient, il faut aménager les sites à bécasses et les dortoirs à palombes. Toutes ces actions sont de nature à donner envie à certains de nous rejoindre.

La table ronde aborde le changement global des migrateurs. Des commissions spécialisées étudient, mesurent, évaluent. Des conseils scientifiques travaillent sur les changements de climat, de l'habitat, dans toutes les régions, ils étudient leur impact sur les zones de nidification qui peuvent être gravement perturbées. Avec l'évolution des trois paramètres : climat, habitat, végétation, 40 à 70% des espèces pourraient disparaître.

Il faut donc plus de mesures, d'études, d'aménagements pour caractériser et prévenir au mieux les risques. Les chemins de migration vont encore évoluer, les oiseaux manquent de nourriture, on sait que les zones de nidification se déplacent vers le nord et le nord-est, cas de la grive et de l'alouette.

Certaines espèces apparaissent en Gironde, on constate que la tourterelle de Turquie se fait de plus en plus présente. Les cigognes seront bientôt plus nombreuses chez nous qu'en Alsace. Pour la palombe, des équipes étudient sa reproduction dans notre région et leur chance de survie, on note une forte population de résidentes y compris en ville ce qui était impensable il y a 30 ans de ça. On note leur adaptation au changement de végétation le maïs a remplacé le gland, la bécasse est aussi très sensible au changement de culture. La bécasse baguée en Gironde est essentiellement tuée en Gironde.

On constate des décalages dans les couloirs de migration mais aussi dans les dates, bien que les longues périodes de pluie impactent bien sûr ces deux aspects. Cette année aura été pour la grive la plus mauvaise saison depuis longtemps. Le flux de palombes sur les Pyrénées s'affaiblit au profit des régions côtières du pays basque par exemple. La bécasse se déplace de plus en plus en décembre et janvier. L'aquitaine apparaît comme un nouveau lieu de fin de voyage.

Aménagement des zones humides : depuis 1998 la fédé et les chasseurs concernés se sont fortement mobilisés pour sauvegarder et restaurer les zones humides, la fédération a développé comme action majeure l'acquisition et l'entretien de ces territoires. Elle a lancé des études environnementales, étudié la reproduction du gibier d'eau, créé des observatoires et cherche à comprendre pourquoi on note une absence de nidification.

La communication : C'est un terrain à occuper en utilisant les moyens numériques, internet, la vidéo, pour informer de nos actions et de nos résultats. C'est un moyen de convaincre le plus grand nombre en expliquant notre comportement vis-à-vis de la nature et de faune sauvage, on attirera de nouveaux pratiquants et on légitimera la chasse dans notre société contemporaine. Il ne faut pas négliger les sites spécifiques, les réseaux sociaux. Il faut promouvoir à plus grande échelle l'image de la chasse en commençant par un rayonnement plus étendu et plus vivant de la vitrine de notre Fédération girondine. Donc cette année « à fond sur l'information par internet ». Le site de la fédé a commencé sa refonte, consultez le...A plus petite échelle, on peut aussi inciter les épouses à nous suivre à la chasse, certains y ont pensé...

La sécurité : encore des accidents à déplorer cette année, nous ne reporterons pas de faits aujourd'hui, il faut se persuader qu'ils nuisent gravement à l'image de marque des chasseurs, portons les vêtements fluo adaptés en battue, observons les consignes de sécurité, mieux vaut laisser passer un gibier que de tirer sur une cible non identifiée, redoublons de vigilance et de prudence.

Bien d'autres points ont été abordés, les responsables administratifs et nos élus ont pris la parole. Sachez que tous ont dit prendre grand intérêt à travailler avec les chasseurs. Ils respectent et approuvent pleinement leurs actions salutaires pour la biodiversité, l'aménagement des sites, la gestion de la faune sauvage, la conservation du patrimoine que constitue l'ensemble des chasses traditionnelles. Certains précisent bien que les chasseurs constituent une source d'informations de terrain et dans bien des cas sont des conseillers de valeur, une véritable force de proposition.

Henri Sabarot ne s'y trompe pas quand il dit, souhaiter renforcer cette force de proposition, élaborer des stratégies en améliorant encore les mesures réalisées et en amplifiant les collaborations avec les labos scientifiques pour anticiper les difficultés dues aux changements, c'est indispensable pour notre crédibilité.

4)-1 Modification de l'article 10 – alinéa 3 des statuts.

INTERRUPTION DE COURTE DUREE POUR OUVERTURE DE SEANCE EN ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE la modification de l'article 10 alinéa 3 est la suivante :

- « Le renouvellement du Conseil a lieu tous les deux ans, les membres sortants étant rééligibles.»

est remplacé par :

« Le renouvellement du Conseil par tiers a lieu tous les ans, les membres sortants étant rééligibles.»

Nous avons estimé qu'une bonne continuité de fonctionnement était mieux assurée par un renouvellement au tiers que par un renouvellement par moitié jugé trop perturbant. Un mandat de trois ans paraît également plus adapté pour entreprendre des aménagements ou des modifications et constater leur efficacité.

Dans le cas où cette modification serait acceptée, il est rappelé à l'assemblée les points suivants :

- Chaque membre du Conseil, le Bureau faisant partie du Conseil, est investi d'un mandat de trois ans. Pendant cette durée un membre peut être remplacé pour deux motifs seulement :

1- faute grave impliquant une convocation en Commission de Discipline,

2- sur présentation de sa démission écrite.

- Les présidents d'honneur sont en poste à vie, leur mandat prend fin uniquement sur présentation écrite de leur démission.

- Le président a un mandat de trois ans comme tous les autres membres du Bureau ou du Conseil.

La désignation des sortants : Il a été établi un tableau de roulement par tirage au sort pour les membres du Bureau et pour les autres membres du Conseil sauf pour les présidents d'honneur. Ceci permet d'assurer une continuité transparente et indispensable au fonctionnement et la vie de l'Association.

Le tirage au sort est une méthode utilisée par tous les organismes qui doivent renouveler leurs membres.

La modification de l'article 10 telle que proposée a été approuvée par l'Assemblée à l'unanimité.

FIN DE SEANCE EN ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE, REPRISE DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE

4)-2 Renouvellement du Conseil d'Administration.

Ce renouvellement aura lieu sous l'œil attentif de notre président d'honneur Raymond Audibert, qui peut intervenir quand il le jugera nécessaire s'il détecte une irrégularité ou un défaut de procédure.

1-Le président donne lecture à l'Assemblée de la composition du Conseil d'administration en exercice.

Il énonce les noms des trois membres sortants : J.M.ANGLES (président), J.J. JUVIN (secrétaire), C. DUPOUY

Puis il leur pose la question : - Souhaitez vous présenter votre candidature pour un nouveau mandat ?

Les trois membres sortants répondent par l'affirmative, Mr C. Dupouy absent excusé est représenté par un pouvoir, il avait fait connaître au Bureau son intention de se porter candidat à un nouveau mandat.

2- Le président s'adresse maintenant à l'assemblée :

D'après l'Article 10 des statuts, on peut admettre trois membres supplémentaires, la composition du Conseil doit être comprise entre 3 et 15 membres, nous sommes 12.

Il pose la question : L'une des personnes présentes souhaite-elle entrer au conseil d'administration ? Si oui quelle responsabilité particulière souhaitez-vous y assurer ? Ceci constitue le Premier et Dernier appel.

Une réponse dans la salle : Monsieur Lionel VEDRENNE se porte candidat, et souhaite réfléchir à la possibilité d'organiser des manifestations festives susceptibles d'attirer de nouveaux adhérents et d'apporter quelques recettes à l'Association.

Le président soumet à l'Assemblée l'entrée de Mr L. VEDRENNE au Conseil d'Administration.

La candidature de Monsieur Vedrenne a été acceptée et approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

Le président soumet au vote de l'Assemblée la composition du nouveau Conseil qui compte donc 13 membres.

La composition du nouveau Conseil d'administration est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

4)-3 Renouvellement du Bureau.

Le renouvellement du Bureau est de la responsabilité du Conseil d'administration. Le président s'adresse donc aux membres présents du Conseil ou représentés par un pouvoir (effectif complet 13/13).

- Au sein du Conseil, un membre désire-t-il présenter sa candidature pour assurer la fonction de président ou de secrétaire de l'Association ?

- Aucun candidat n'exprime son intention de présenter sa candidature. Les deux membres sortants J.M. ANGLÉS et J.J. JUVIN présentant leur candidature au poste qu'ils occupaient respectivement (président et secrétaire) lors de leur dernier mandat. Il est demandé au Conseil

de se prononcer sur la composition du nouveau Bureau. Après avoir obtenu l'accord du Conseil d'Administration, il est demandé à l'Assemblée de se prononcer par un vote à main levée.

La composition du nouveau Bureau est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

Sa composition est inchangée :

Président J.M. ANGLES, Vice-Président S. CAPDEVIELLE, Secrétaire J.J. JUVIN, Trésorier T. PUJOL.

A l'occasion de ce renouvellement, le président rappelle qu'un administrateur et à plus forte raison un membre dirigeant du bureau doit avoir un comportement exemplaire :

- vis-à-vis de chaque adhérent : respect, partage, camaraderie, convivialité, entre-aide ;
- vis-à-vis de l'Association : solidarité et dévouement, respect absolu des consignes de sécurité, des statuts et du règlement intérieur.

5) Prévisions pour la saison 2013- 2014

Le gibier lâché : Au cours de l'année 2012-2013, aucun chasseur n'a exprimé un mécontentement quelconque à propos de la qualité, au contraire, nous n'avons recueilli que des sentiments de satisfaction. Il a donc été décidé de reconduire notre commande chez Mme Borowyez afin de conserver la même qualité. Nous avons passé un contrat minimum établi sur 70 cartes « saison entière » payantes, soit un nombre de faisans par lâcher de 90. (rappel : Ce contrat est déjà passé nous ne pouvons déceintement pas attendre l'AG en raison de sa date tardive).

Le calendrier officiel des lâchers et battues est affiché à l'entrée de la salle, il sera distribué lors de la vente des cartes.

L'éleveur Mme BOROWYER (Mios) nous a fait parvenir les prix HT du gibier pour 2013-2014 : 5 centimes d'augmentation par tête.

Pour le faisandier, garanti 22 semaines : **8,65 € HT** ; Pour le perdreau, 22 semaines : **6,73 € HT**. La TVA appliquée sera probablement de 7% en 2013 et 10% en 2014 , coût moyen **TTC : 9,38 €** pour le faisandier et **7,30 €** pour le perdreau.

Prévision de Recette : 130 X 70 = 9100 € ; Prévision d'achat de gibier : 8756 €

Organisation des lâchers : **10 lâchers sur l'année dont : 8 lâchers de 90 faisans, 2 lâchers mixtes de 60 faisans et 60 perdreaux.** Le nombre de lâchers pourra être porté à 11, et le nombre de faisans par lâcher sera plus important si le nombre de chasseurs est suffisant.

- Si le nombre de cartes vendues à la date de l'ouverture de la chasse dépasse 80, le contrat sera ajusté en conséquence dès les premiers lâchers.- Je vous demande donc de prendre vos cartes avant l'ouverture, pendant les permanences prévues à cet effet, à la mairie de Villenave, à l'adresse du siège ou pendant le forum de Villenave.

Les cartes : **Annnonce des dates de vente de cartes pour la saison 2013- 2014 !**

La vente des cartes débute deux semaines avant la date de l'ouverture de la chasse fixée au **dimanche 8 septembre, le lâcher aura lieu le samedi 7 entre 14 et 16 h.**

La vente des cartes aura lieu :

- Tous les matins de 9h à 12h, du lundi 26 août au vendredi 30 août à la mairie de Villenave d'Ornon, généralement à l'étage.
 - Tous les jours de 10h à 19h du lundi 2 septembre au vendredi 6 septembre au siège, dont l'adresse est mentionnée ci - dessous
8 rue Georges Courteline à Villenave d'Ornon - tél : 05 56 75 87 69)
 - Toute la journée du samedi 7 septembre vente au forum de Villenave, à l'Espace d'Ornon,
- Le Forum de Talence a lieu le 7 septembre, soit à la même date que celui de Villenave, nous ne pourrions donc pas y participer.

Les tarifs en vigueur pour la saison 2013-2014, sont inchangés sauf pour la carte de demi-saison qui passera de 95 € à 105 € pour équilibrer la participation des chasseurs venant après la migration, avec celle des titulaires d'une carte saison : « 4 lâchers avant la migration et 6 ou 7 lâchers après »

Carte pour la saison	: 130 € ;	Extérieurs ne donnant pas le timbre	135 €
Carte demi-saison	: 105 € ;	Extérieurs ne donnant pas le timbre	110 €
Carte invités 1 jour	: 40 € ;		
Carte migration	: 45 € ;	Extérieurs ne donnant pas le timbre	50 €.

Les battues : Le plan de chasse sera de **10 chevreuils et de 2 cerfs.**

Pour le lièvre et chevreuil : Les battues spécifiques « lièvre » sont supprimées, l'autorisation de tirer le lièvre sera donnée lors de certaines battues au chevreuil. Le nombre de battues au chevreuil est augmenté, il passe de 10 à 13, pour respecter les conseils de la Fédération.

Pour le cerf : Il conviendra pour les amateurs de battue au cerf de faire une collecte pour 1 collier. Cela peut représenter 5 à 10 €, petite contribution qui pourrait être versée par exemple le jour où vous venez chercher votre carte. Pensez alors à vous munir de monnaie, ou d'un autre chèque, car cette contribution ne peut être ajoutée sur le chèque correspondant au paiement de la carte.

Pour le sanglier, Une liste est ouverte à l'entrée de la salle pour les amateurs de cette chasse. Se signaler lors de la vente des cartes si vous n'êtes pas inscrits.

La destruction des nuisibles (renard, fouine), nous avons dit ce qu'il y avait à dire sur le sujet, précédemment, nous continuerons à y participer en 2014 d'avril à juin. Si vous souhaitez voir moins de faisans tués par le renard, alors venez participer aux battues !

Actuellement, en bordure de notre chasse, des cerfs et des sangliers déterrent le maïs semé par le voisin. Les ouvriers de la ferme ont planté du plan de vigne pour revendre, très sensible au grand gibier. Une grande opération d'agrainage est lancée par la Fédération le long de la piste des Cuges et sur celle qui conduit au Las à travers la propriété de Mr Courrège de l'autre côté de la route de l'Ombrière. Ils ont agrainé aussi sur le pipe line, le long du clôturé côté St Jean d'Illac (lieu-dit France). Ceci pour éviter que les animaux ne pénètrent sur les zones sensibles. Les propriétaires sont priés de protéger avec des clôtures électriques. Ces infos datent du 24 mai.

Garderie et Contrôle des entrées sur le territoire : Une action de 3 présidents et d'un propriétaire a été lancée à l'encontre d'un grand chasseur au chien courant qui ne respecte pas la notion de droit de chasse sur un territoire donné, il est partout chez lui et sème le trouble au sein de plusieurs Associations et chez plusieurs propriétaires. Comme l'affaire est en cours, je ne prononcerai donc pas de nom, et je m'abstiendrai de tout commentaire pour le moment. Quand des décisions seront prises officiellement, je saurai vous en informer. En attendant, une lettre est envoyée à la fédé pour les informer et demander comment il faut s'y prendre.

Chez nous, je supprime le droit de passage pour ST Jean d'Illac sur le terrain de Villenave afin d'éviter toute confusion entre le droit de poursuite du gibier et l'autorisation d'emprunter une allée principale pour rejoindre le terrain des Cuges. Exception sera faite pour trois personnes âgées qu'il n'est pas concevable de pénaliser et qui seront nominativement désignées si toutefois le président de St Jean d'Illac me communique leurs coordonnées.

Toute entrée est soumise à l'autorisation d'un garde ou d'un dirigeant de l'ACVOT. Messieurs les gardes, je compte sur vous pour surveiller avec encore plus d'acuité et de fermeté que d'habitude les intrus, y compris ceux qui font le « pied à vélo » chez nous ! Si vous, chasseur, apercevez un intrus, alertez immédiatement les gardes. Les intrus risquent une amende d'un montant égal à deux fois le prix de la carte soit 270 €. Chaque garde recevra un exemplaire de la lettre adressée au président de St Jean d'Illac.

La communication par internet : pour nous faire connaître au plus grand nombre !

Pour la communication intérieure et extérieure à notre Association, je tiens à rappeler l'existence de notre site internet. Pour le consulter, frapper sur GOOGLE « chasse villenave talence » le site est sélectionné, donc même pas une adresse compliquée à retenir.

Les motivations de notre Association y sont exposées, les statuts et R.I, les renseignements utiles concernant la nature et la situation du territoire, les calendriers, le compte rendu de l'AG de l'année, les dates de vente de cartes, bref tout pour vous informer et pour vous servir ! Alors... Consultez le, faites le connaître auprès de vos amis ou demandez leur de vous le faire découvrir si vous ne disposez pas d'internet. Des remarques peuvent être exprimées dans l'espace réservé, le site n'en sera que plus utile et vivant.

Les chasseurs extérieurs apprendront sur ce site qu'ils sont les bienvenus, dans la mesure des places disponibles et s'ils partagent la même conception de la chasse que nous.

Lors de la prochaine vente de cartes, n'oubliez pas de me donner votre adresse internet si vous en avez une, cela éviterait des frais d'envoi et permettrait une communication rapide et efficace.

Loyer du territoire : Le loyer reste inchangé il sera donc de 9939 € pour 2013-2014.

Les travaux de girobroyage, Nous accueillons fin mai, dans notre patrimoine un petit tracteur et son girobroyeur, cession gratuite ou don de la part de monsieur H. Auberger, Henri pour les intimes. Je tiens particulièrement à le remercier de sa générosité à l'égard de notre association, ceci nous permet de pérenniser l'action de préparation du terrain vis à vis de la sécurité en battue et de faciliter la marche de nos anciens sur un terrain plus accessible. Le dossier administratif de cession est en cours. Encore un grand merci Henri, on peut l'applaudir !! Notre grand spécialiste des espaces verts, Bernard Gardère, s'acquittera de la rude tâche d'effectuer les travaux de girobroyage. Pour le stationnement du tracteur en saison morte, Monsieur Coquière propose de l'héberger dans sa grange au LAS. Nous gardons en secours l'offre de Mr Motard.

Les subventions Nous avons parlé dépenses, parlons recettes. Cette année la mairie de Villenave d'Ornon nous a accordé une subvention de 8000 € soit donc 250 € de plus que l'an passé, cela doit nous permettre de **pérenniser les actions de girobroyage et de nettoyage**, c'est à dire de payer l'assurance du tracteur, le carburant et produits d'entretien, et faire face à certaines réparations de pièces d'usure. La fédération annonce une subvention plafonnée à 300 € pour les layons de tir, alors que l'an dernier elle était de 450€. La subvention de Talence est de 1300€ ; donc moins 200 €. Remercions encore les mairies de nous accorder des subventions conséquentes, sans cette aide, il n'y aurait pas d'Association de Chasse populaire à Villenave. Le budget devrait donc être équilibré pour l'an prochain si les chasseurs sont au rendez-vous. Du point de vu des prévisions notre association est donc en bon état de marche et dans un bon état d'esprit, mais il faut rester vigilant !

Les manifestations seront les mêmes que l'an passé, nous comptons sur votre aide.

- Chasse et Pêche en Citadelle de Blaye : comme en 2013, nous participerons à la préparation de cette fête, à laquelle nous sommes les bienvenus et toujours bien reçus.

- Les forums, les repas de battues les jours de lâchers, l'opération de nettoyage (développement durable) le repas de fin d'année 2014...

Dans l'immédiat nous pensons :

- Au repas de chasse 2013, dont vous avez pris connaissance du menu, du prix, de la date le 8 juin, on attend le coupon retour et le chèque pour l'inscription.

- Nous comptons sur votre aide pour préparer le site (installation des bâches, mise en place des tables, tonte des abords etc...). Il est prévu de commencer au moins une semaine avant le 8 juin. Soit le lundi 3 juin. Une liste des volontaires est affichée à l'entrée de la salle, merci de vous inscrire. Nous aurons encore besoin de faire du bois pour l'hiver, certains aiment bien trouver de quoi se réchauffer, il paraîtrait normal qu'ils aient envie de participer à la réalisation du tas de bois. Inscrivez vous sur la même feuille, on ne manquera pas de vous appeler !

- Il y aura aussi le repas du renard pour ceux qui participent aux battues administratives ; la date est fixée au dimanche 30 juin sur le terrain de Villenave d'Ornon, après la dernière battue administrative chez nous.

6) Questions diverses. Elles concernent la sécurité et l'usage d'une carabine.

Question 1 : Ne pourrait-on pas se munir pendant les battues et pendant la chasse au faisan, d'une casquette fluo en plus du baudrier ou gilet du même type car la casquette reste bien visible, même si le torse est dissimulé partiellement par la végétation comme c'est souvent le cas ?

La réponse est claire : cette incitation à un meilleur repérage de notre position entre nous, sera portée au compte rendu de l'AG, publiée à l'affichage de la cabane et pendant la vente des cartes, par ailleurs elle sera annoncée oralement à l'ensemble des chasseurs à l'ouverture et lors de la lecture des consignes de sécurité en début de battue.

Question 2 : Dans quelles conditions peut-on utiliser une carabine ?

L'utilisation d'une carabine n'est permise sur notre territoire, que pour la chasse en battue au sanglier et au cerf. Pour le chevreuil, seul le fusil de chasse est autorisé chargé avec des cartouches de 1 ou 2. Par ailleurs, seule la chasse en battue dûment organisée par les responsables de l'Association est autorisée (voir article 9 du R.I.), la chasse à l'affût du gros gibier par exemple est interdite sur le territoire de chasse.

Conclusion.

Voici donc une Association de Chasse dotée d'un Conseil d'Administration et d'un Bureau tout neuf, souhaitons qu'ils sachent à partir de maintenant assurer l'avenir aussi bien que leurs prédécesseurs ! Ne voyez dans ce souhait aucune malice bien entendu, mais au contraire un plaisir renouvelé de servir notre Association.

Monsieur le Maire nous ferai-t-il le plaisir d'adresser un message à l'Assemblée ?

Il nous répond que le temps est venu de partager le verre de l'amitié. Souhait auquel nous acquiesçons...

Mon cher Raymond, toi qui veille avec impartialité, dans ta grande sagesse, sur le bon déroulement des procédures, voudrais-tu nous faire part de quelques observations ou recommandations ?

Notre Président d'Honneur exprime sa satisfaction concernant le déroulement de cette Assemblée.

Notre réunion s'achève, je vous remercie chaleureusement d'être venus nombreux, et d'avoir participé activement au bon déroulement de cette séance. Les absents non excusés ont gagné le droit de se taire, ne manquez pas de le leur faire savoir.

Ceci dit, rien ne nous empêche maintenant, de partager en toute quiétude le verre de l'amitié auquel nous invite monsieur le Maire. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h 30.

Fait à Villenave d'Ornon

Le 20 juin 2013

Le président

Le secrétaire